

Formation “Examen initial de la venaison”



OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances en matière de pathologies animales pour être capable de déterminer si un gibier est propre à la consommation.

La formation est **obligatoire** pour céder ou commercialiser de la venaison !



DÉROULEMENT :

- Réglementation et modalités de cession ou vente de la venaison
- Technique d'éviscération et de prélèvement pour recherche de Trichine sur le sanglier
- Notions d'anatomie, de pathologies, d'hygiène et de gestion des déchets issus des carcasses de gibier.

INFOS PRATIQUES :

La formation se déroule en soirée en semaine. Elle dure environ 3h et a lieu au printemps. Les inscriptions ne peuvent se faire que par l'intermédiaire du titulaire du droit de chasse ou le responsable de l'équipe de chasse en battue.

AGE REQUIS : 16 ans

NOMBRE DE PLACES : 40

LIEU : Agence technique de Bédarieux

TARIFS : gratuit

Intervenants : Nicolas PUECH (FDC34) 06.89.89.65.87